



Soutien aux enfants = Aide aux parents

Dès janvier 2005, les familles ayant des enfants de moins de 18 ans auront droit à des allocations familiales « transformées ». En effet la nouvelle mesure *Soutien aux enfants* annoncée par le gouvernement du Québec, remplacera l'allocation familiale, le crédit d'impôt pour enfant mineur et pour famille monoparentale ainsi que la réduction d'impôt à l'égard de la famille. En clair qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que le "gros montant" que vous recevrez au début de l'année a été grugé, en partie, de votre paye, si vous ne demandiez pas les crédits à l'égard de la famille.

Donc les familles ne pouvant plus déduire leurs enfants à la source, elles se feront enlever de l'impôt comme célibataires, comme on dit dans le jargon fiscal, ce qui aura comme conséquence de diminuer votre revenu net. Par conséquent, le cadeau que plusieurs familles recevaient au printemps, après la corvée de l'impôt, sera également transféré sur la nouvelle mesure. Les « retours d'impôt » seront alors ou moindres, ou inexistantes.



Cette nouvelle allocation pourra vous donner une illusion de richesse, méfiance, vous venez peut-être de changer une piastre et quart pour une piastre et demie. Soyez sans crainte, vous gagnez au change. Cependant là où ça peut se faire sentir, ce sera au quotidien, car votre revenu net sera moindre. Il serait bon de revoir vos prévisions budgétaires à la lumière de cette nouvelle réalité.

UN AUTRE DÉTAIL À NE PAS NÉGLIGER porte sur la fréquence de distribution de l'allocation, car la Régie des rentes du Québec versera cette somme de façon anticipée pour les trois prochains mois. Pour ceux qui avaient l'habitude d'utiliser ces montants pour payer les comptes mensuels, une alternative s'offre à vous : ou vous vous créez un coussin avec le versement de janvier c'est-à-dire que vous en gardez une partie pour les deux mois suivants tout en budgétant minutieusement et/ou vous vous hâtez de faire la demande pour recevoir ces sommes mensuellement, ce qui ne commencera pas avant avril 2005 de toute façon.

Les parents qui n'ont pas conservé leur coupon de *Demande de changement de fréquence de versements* peuvent faire cette demande par téléphone : (418) 643-0763 pour la région de Québec ou au 1 888 672-8161, ailleurs au Québec. Par la poste, expliquez l'objet de votre envoi en y indiquant votre numéro d'assurance sociale, à l'adresse suivante : Régie des rentes du Québec
Case postale 7777, Québec (Québec) G1K 7T4

Ne tardez pas, car trois mois ça peut être long. À vous d'y voir.

Simone Bilodeau, conseillère budgétaire

ACEF cherche membres

Durant la dernière année, l'ACEF Rive-Sud a réalisé tout un travail d'évaluation de l'organisme. Au bout de la démarche, nous sommes arrivés à un plan d'action dans lequel une des priorités est l'augmentation du nombre de membres. Est-ce une bonne raison d'entreprendre toute une campagne ? Certainement ! Est-ce la seule raison ? Absolument pas !

ACEF, ça commence par Association Coopérative. Donc, il s'agit d'une association de protection des consommateurs mise en place pour représenter et défendre les intérêts des personnes à faible et moyen revenu. Mais ça veut dire quoi « défendre les intérêts des consommateurs » ? Parmi les dossiers plus récents défendus par l'ACEF Rive-Sud et les autres ACEF du Québec, on retrouve des thèmes tels que : les hausses de tarifs d'élec-

tricité, l'assurance médicaments, le versement mensuel du soutien à la famille (allocations familiales), les dossiers en téléphonie, les hauts taux d'intérêt sur les cartes de crédit et bien d'autres encore.

Pour être plus représentative de la population, l'ACEF souhaiterait être appuyée davantage par les consommateurs de la région, c'est-à-dire accroître le nombre de membres. Pour y arriver, nous espérons lancer une vaste campagne de recrutement. Nous comptons sur nos membres actuels et nos partenaires pour nous appuyer dans cette démarche visant à accroître le membership et à dynamiser les actions de l'organisme.

Comment nous aider ? En invitant d'autres personnes à adhérer et/ou en soumettant des idées pour l'élaboration de notre campagne de recrutement.

Pourquoi devenir membre ? Pour appuyer le travail de votre association de consommateurs, appuyer les revendications, recevoir le bulletin de l'ACEF (par la poste ou par courriel), recevoir des informations de notre regroupement, soit l'Union des consommateurs, participer à l'assemblée générale, bénéficier de réductions sur les formations et le matériel.

En fait, il y a une multitude de bonnes raisons de vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter !

10 conseils utiles pour choisir son conseiller en placement

Quoi de plus inquiétant que de confier son épargne à quelqu'un que l'on ne connaît pas, et ce, même s'il nous a été recommandé, travaille dans une firme renommée ou semble à première vue professionnel... Avant tout, prenez soin de cerner vos besoins : placements, assurance-vie, planification de la retraite... Pour savoir à qui vous avez affaire et pour guider votre choix, voici 10 conseils utiles.

1. Prenez contact avec 2 ou 3 conseillers. À cette première approche, évaluez si vous êtes à l'aise de parler d'argent. Suivez votre intuition.
2. Informez-vous sur ses permis de pratique, ses titres et sa formation : est-il conseiller, courtier ou planificateur ? Tous n'ont pas les mêmes compétences et les mêmes droits en matière de pratique.
3. Demandez quels produits il est autorisé à vous vendre : des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds mutuels...), de l'assurance-vie, des plans d'épargne-études... ? Il lui faut un permis pour chaque discipline.
4. Questionnez-le sur la firme qui l'embauche. Est-elle connue ? Vend-t-elle uniquement ses produits ? Quels types de produits d'épargne offre-t-elle ? Quel volume de clients a-t-elle ?
5. Vérifiez comment il est rémunéré ? Commissions sur les transactions, ristournes sur les produits, frais annuels fixes sur les rendements du portefeuille, tarif horaire : cela peut influencer le choix des produits à vous conseiller.
6. Demandez-lui s'il n'a pas déjà enfreint les lois qui le régissent sur le marché financier.
7. Assurez-vous de son accessibilité. Devrez-vous le rencontrer à son bureau situé à plusieurs kilomètres ? Devrez-vous faire affaire par téléphone ? Si oui, quelle est sa disponibilité ? Cela vous convient-il ?
8. Votre conseiller doit être en mesure de vous fournir un suivi régulier sur l'état de vos placements et de votre stratégie financière. Vous recevrez des états de compte chaque mois, aux 3 mois, 6 mois ou 1 fois l'an dépendamment des compagnies de placements. Mais votre conseiller, quel lien entretient-il avec vous entre ces courriers ?
9. Vérifiez obligatoirement les réponses qu'il aura donné aux questions 2, 3, 4 et 6 auprès de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS. C'est l'organisme québécois de réglementation en matière d'encadrement de produits et services financiers. Il est responsable des lois de ce secteur. Il émet les permis de pratique, surveille les agissements des professionnels dans ce domaine et est responsable du Fonds d'indemnisation. Pour les joindre : 1-866-526-0311. Pour plus d'information : www.lautorite.qc.ca
10. Si le conseiller est hésitant à vous fournir les informations demandées, si vous êtes insatisfait des réponses, s'il n'est pas en règle auprès de l'Autorité des marchés financiers, poursuivez votre recherche. Il y va de votre avenir financier !

Édith St-Hilaire

2^e édition des Prix du Cœur de la publicité

Compte tenu du succès de participation du projet pilote de l'an dernier, l'ACEF est à préparer la deuxième édition des Prix du Cœur de la publicité. Rappelons que cette activité, réalisée en collaboration avec Centraide Québec et l'Office de la protection du consommateur, vise à sensibiliser la population, et plus spécifiquement les jeunes, à une consommation responsable et ultimement à introduire davantage d'éthique dans la publicité.

Pour cette seconde édition, en plus de se dérouler sur le territoire de l'ACEF Rive-Sud, comprenant les MRC Desjardins, Chutes-de-la-Chaudière, Lotbinière, Bellechasse, Montmagny et L'Islet, l'activité se tiendra dans les régions de Lanaudière et de Portneuf avec la collaboration de l'ACEF de Joliette et de l'ACEF Québec-Portneuf. De plus, le visionnement des publicités en ligne sera possible et le vote sera ouvert au public (à titre informatif) par l'entremise du site Web des Prix du Cœur au www.prixducoeurdelapub.com.

Le lancement de l'édition 2005 se fera le 26 novembre dans le cadre de « la journée sans achat ». Pour ce qui est de la remise des prix aux publicitaires, elle aura lieu au mois de mars. Nous entrevoyons cette édition avec beaucoup d'optimisme et croyons que le succès et l'impact auprès des médias seront encore plus grands que l'an dernier !

Manon Houde, responsable du projet



« DANS LA MARGE JUSQU'AU COU »

Avant la frénésie des fêtes 2004, l'ACEF Rive-Sud mène une grande campagne de sensibilisation au crédit et à l'endettement avec les associations de consommateurs du Québec.

Pourquoi une telle initiative ?

Quelques données saisissantes :

- En 2003, l'endettement moyen des Canadiens, incluant les prêts hypothécaires, les prêts automobiles et les prêts à la consommation, atteignait 115 % du revenu net : ce qui constituait un sommet. (Source : Banque du Canada)
- Entre janvier 2002 et janvier 2003, le nombre de faillites personnelles a grimpé de 78 240 à 84 287, soit une augmentation de 7,2 % (Source : Bureau du surintendant des faillites du Canada)
- En 2003, il y avait environ 74,3 millions de cartes de crédit en circulation, ce qui signifie 3,1 cartes par Canadien de plus de 18 ans. (Source : Agence de la consommation en matière financière du Canada)

Dans la marge jusqu'au cou... c'est vous ?

- Vous avez utilisé votre marge de crédit au maximum et n'êtes pas capable de la rembourser, cela vous « condamne » à l'utiliser.
- Vous avez des arrérages sur vos comptes de services publics (électricité, téléphone, etc.).
- Vous ne payez que le minimum sur vos cartes de crédit, lesquelles sont presque pleines.
- Vous mobilisez presque une paye complète quand arrive le mois de l'immatriculation.
- Vous ne dormez pas très bien depuis que vous jonglez avec vos dettes.

Une situation inquiétante

Non, nous ne sommes pas alarmistes, juste très réalistes. Cette situation ne date pas d'hier, depuis les années 80, on assiste à une croissance constante du nombre de faillites. Résultat : « le taux d'endettement des Canadiens oscille vers un niveau record, et leur taux d'épargne atteint un creux historique, à peine 1 % » (Source : *Les Affaires*, 16 octobre 2004, Raymond Théorêt). Une des causes de cette situation catastrophique est sans contredit l'aberrante facilité d'accès au crédit. Bien sûr, les institutions financières, les grands magasins et les autres organisations du monde de la finance ne sont pas à court d'idées pour trouver de nouveaux produits et nous harponner.

La période retenue pour lancer la campagne n'a pas été choisie de façon anodine, car c'est avant Noël que les commerçants font la moitié de leurs recettes annuelles, ce n'est pas peu dire. Voilà sûrement le bon moment de réfléchir à ce tourbillon qui nous entraîne dans une consommation effrénée.

L'endettement cause du stress, lequel peut entraîner des problèmes de santé physique et mentale. L'ACEF Rive-Sud est en mesure de vous suggérer des manières d'assainir votre situation financière... et de sortir de la marge. Contactez-nous.

Simone Bilodeau, Conseillère budgétaire

Centraide Québec en campagne

La famille élargie de Centraide Québec tient sa campagne de financement 2004. L'objectif financier est fixé à 7,8 M\$. Beaucoup d'argent pour faire beaucoup de bien à beaucoup de monde !

C'est 160 organismes communautaires, dont l'ACEF Rive-Sud, qui comptent sur les donateurs pour continuer leurs interventions auprès de votre voisin, votre collègue de travail, votre sœur, votre fils... Tous les dons, si petits soient-ils, finissent par représenter une œuvre colossale. Voilà une invitation à passer à l'action et à intervenir collectivement dans notre société. Donner à Centraide, c'est investir dans l'entraide, le partage et la solidarité.

Merci à des gens qui aident des gens
qui aident des gens d'ici !



De l'aide pour économiser de l'énergie

Dans le cadre du Programme communautaire de réduction de la facture d'énergie (PCRFÉ), l'organisme Vivre en ville, le Regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable offrent en partenariat avec l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, des services gratuits d'efficacité énergétique aux ménages à faible revenu de la région de la Capitale-Nationale et des environs de Lévis (une partie des MRC Desjardins et Chutes-de-la-Chaudière). Ce service s'adresse aux locataires et propriétaires qui reçoivent une facture d'énergie (électricité, gaz, huile, etc.) et qui concordent aux barèmes de revenus établis par l'Agence.

Les personnes admissibles prennent rendez-vous avec Vivre en ville. La visite gratuite, d'une heure et demie, comprend à la fois un service de conseils et un service technique immédiat. Un conseiller et un technicien, formés en efficacité énergétique, interviennent à domicile. Le premier pour donner des conseils et des documents sur l'utilisation économe de l'énergie tandis que le second réalisera des travaux mineurs de calfeutrage, d'installation de produits économiseurs d'eau et d'énergie. La visite et les travaux sont offerts gratuitement et visent à apporter une économie annuelle de 5 % sur la facture d'énergie.

Appelez sans tarder au 523-5595 afin de vérifier votre admissibilité et réserver votre place.



Paradis artificiel

Ça commence déjà à brasser au Pôle Nord... Noël approche à grands pas. Des odeurs de sapin me viennent en tête, j'entends ma mère me raconter la joie qu'elle avait de se voir offrir des oranges pour l'Occasion. Plus ça change, moins c'est pareil...

En 2004, on se demande encore qu'est-ce qu'on va acheter à l'autre -qui a tout-qui lui ferait une belle surprise ! Lorsqu'on sort le sapin artificiel à odeur de poussière de sa boîte, c'est à se demander s'il n'a pas été inventé pour nous faire croire au *Paradis artificiel*. Belle analogie ! Le blitz de consommation qu'on s'offre ou s'oblige à l'occasion des Fêtes nous donne souvent l'illusion éphémère d'être partie prenante de la vraie vie. « On peut tout de même se gâter un peu, on se prive à longueur d'année » chuchotera la petite voix intérieure du dépensier soudainement coupable à la sonnerie de la caisse enregistreuse !

À quelques semaines du dernier 25 du calendrier, vous êtes encore en pleine possession de vos ardeurs consommatrices, faisons alors un petit test... Vous souvenez-vous avec précision de ce que vous avez reçu au dernier Noël, donné au plus jeune de la famille, à votre sœur... Mieux ou pire, selon votre état d'esprit, combien vous avez laissé d'argent au centre commercial ? D'expérience, l'exercice demande souvent de la concentration ! Par contre, vous vous souviendrez instantanément de la joie que vous avez eue à redécouvrir la glissade sur neige, à prendre simplement du temps de repos à cette période où tout le monde court, à rassembler parents et marmots pour le réveillon, à marcher au froid dans la nuit de Noël avec les petits, pas peu fiers de pouvoir enfin veiller tard ! Et si c'était ça les vrais cadeaux, ceux de la vie ?

Freinez votre fougue consommatrice. Offrez-vous plutôt un vrai beau sapin à aigrettes qui sent bon et souhaitez-vous simplement, en 2005, le VRAI paradis à la fin de vos jours !

Édith St-Hilaire
Conseillère budgétaire ACEF Rive-Sud



L'équipe de l'ACEF
vous souhaite de Joyeuses Fêtes
et une Bonne Année !